



Société liquidée ayant encaissée un chèque apres liquidation

Par **athenaa**, le **09/10/2012** à **13:03**

Bonjour,

Nous avons un problème avec la société qui nous a posé le portail.

Rapidement, c'était des connaissances de connaissances, nous avons fait confiance, nous avons été bêtes.

On se retrouve avec un portail posé, mais le visiophone ne marchait pas à la pose.

Nous n'avons qu'un devis non signé, aucune factures, aucune preuves et donc aucune garanties en cas de problèmes.

La société à coulée (liquidée le 24/11/2012 avant même la pose de notre portail en décembre)

Bref, j'ai compris ce que voulait dire dindon de la farce.

Il a encaissé le dernier chèque en Juillet 2012 alors que la société n'existait plus.

Est ce légal?

Visiblement il a encaissé un chèque au nom de sa compagne en décembre 2011, et le dernier au nom de la société en Juillet 2012.

Merci d'avance